

## Commune de DAMMARTIN-MARPAIN (39188)

### Cartographie du risque « inondation » (PPRn de l'Ognon)

#### A/ DESCRIPTION SOMMAIRE DU RISQUE

L'Ognon prend sa source au ballon d'Alsace et traverse le département de la Haute Saône en longeant ceux du Doubs et du Jura pour se jeter dans la Saône près de Perrigny (Côte d'Or). Sa longueur totale est de 215 km dont 25 en limite de six communes du Jura.

Cette section jurassienne fait partie de la Basse vallée caractérisée par un lit majeur très large qui constitue un champ d'expansion pour les fortes crues.

##### 1. Nature et caractéristiques des crues

L'Ognon a connu de nombreuses crues au cours du siècle écoulé : on peut citer celles de 1983, 1990, 1999 et 2001. Elles surviennent en général en fin d'hiver suite à des épisodes pluvieux aggravés par la fonte des neiges sur la partie amont du bassin versant. Dans la Basse vallée, la montée des eaux est relativement lente, ce qui permet de qualifier ces crues de « crues de plaine ».

La plus forte crue connue dans cette section est celle de mai 1993. Les études préalables au plan de prévention des risques ont montré que les niveaux qui seraient atteints par une crue du type centennal sont au-dessus des plus hautes eaux connus. C'est donc la crue centennale qui a été retenue pour l'établissement du PPR sur la Basse vallée.

##### 2. Intensité des inondations

Les niveaux de danger (ou aléa) dans la zone inondable sont définis comme suit :

- aléa faible : hauteur de submersion inférieure à 0.50 m et vitesse du courant modérée (inférieure à 0.50 m/s)
- aléa moyen : hauteur inférieure à 1 m et vitesse forte (jusqu'à 1 m/s)
- aléa fort : hauteur supérieure à 1 m ou vitesse très forte (supérieure à 1 m/s)

Il convient de noter que les phénomènes d'inondations liés au ruissellement urbain et péri-urbain ne sont pas pris en compte dans la carte des aléas de l'Ognon.

##### 3. Traduction réglementaire

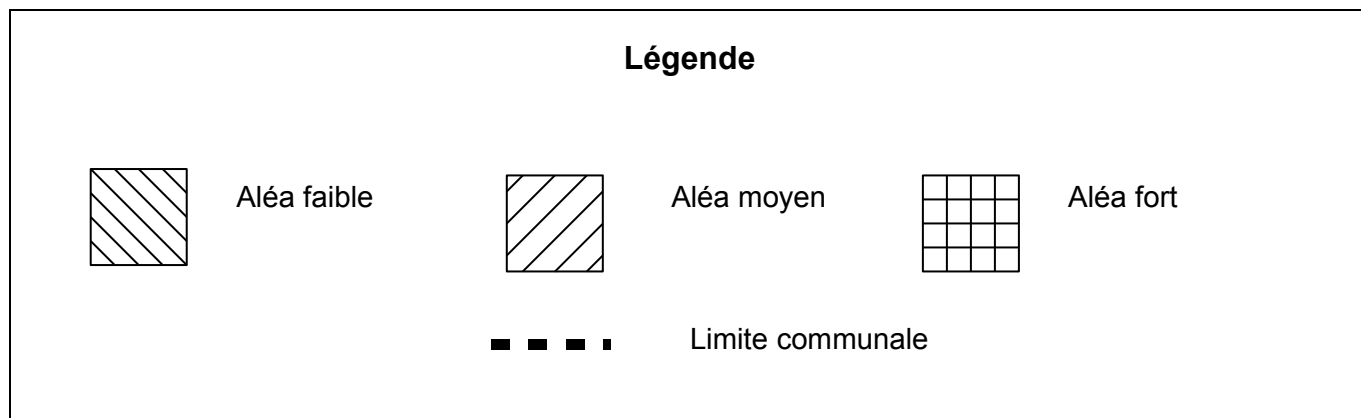
Deux types de zone sont définis dans le PPRn :

- Les zones rouges qui regroupent les zones non urbanisées (champs d'expansion des crues à préserver) et aux zones urbanisées situées en aléa fort
- Les zones bleues correspondant aux zones actuellement urbanisées en aléa faible ou moyen

.../...

## B/ EXTRAITS CARTOGRAPHIQUES (2 planches)

### CARTE DES ALEAS (1 planche)



### PLAN DE ZONAGE (1 planche)

